Proposition présentée par les députés : Mmes et MM. Ivan Slatkine, Michel Halpérin, Pierre Weiss, Fabienne Gautier, Jean-Michel Gros, Janine Hagmann, Francis Walpen, Christophe Aumeunier, Fabiano Forte, Mario Cavaleri et Nelly Guichard

Date de dépôt : 13 janvier 2009

## Proposition de motion

Pour une interdiction de la contre-manifestation prévue le 31 janvier 2009 à la rue de Mont-Blanc

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le World Economic Forum (WEF) se tiendra du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février à Davos;
- que ce sommet revêt une importance particulière au vu de la situation actuelle, de très nombreuses personnalités devant ainsi être présentes;
- que l'association ATTAC appelle ses partisans à participer à une contremanifestation le 31 janvier 2009 à Genève (sic!);
- que les propos tenus par cette association sont particulièrement belliqueux à l'encontre de Genève :
- que le pacifisme dont semble vouloir faire preuve cette association ne saurait faire oublier les graves débordements qu'ont connus de précédentes manifestations, en particulier celles en marge du sommet du G8 à Evian en juin 2003;
- que la mobilisation risque d'être très importante au vu de la crise financière, avec toutes les conséquences que cela implique en termes de violence;
- qu'il n'y a aucune raison pour que Genève subisse à nouveau les affres d'une contre-manifestation;

M 1865

 la loi 9126 concernant les manifestations sur le domaine public, loi votée par le Grand Conseil le 26 juin 2008;

- qu'il est ainsi légitime de vouloir interdire la tenue de cette contremanifestation;
- que tout doit être mis en œuvre pour faire respecter cette décision ;

## invite le Conseil d'Etat

- à appliquer la loi 9126 votée en juin 2008 ainsi que le règlement qui lui est lié;
- à interdire toute manifestation en rapport avec le World Economic Forum sur le territoire du canton durant la dernière semaine de janvier et la première semaine de février 2009.

3/4 M 1865

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Le World Economic Forum (WEF) se tiendra du 28 janvier au 1er février à Davos. Il revêt une importance particulière au vu de la situation actuelle, de très nombreuses personnalités s'étant d'ores et déjà annoncées présentes.

L'association ATTAC, pour qui la « finance » est responsable de tous les maux actuels, appelle ses partisans à participer à une contre-manifestation le 31 janvier 2009 à Genève. A l'en croire, « organiser une grande manifestation à Genève en janvier 2009, prend tout son sens à l'heure de la crise mondiale du capitalisme. Genève se place au cœur de ce système en tant que cité des banquiers privés, en tant que siège du WEF et seul Etat au monde avec Monaco à en être membre, en tant que paradis fiscal - refuge de l'argent extorqué aux populations- en tant que place financière privée et en tant que bourse mondiale aux matières premières, notamment de l'or et du pétrole. Manifester à Genève de façon pacifique mais avec un contenu radical, dans le cadre de la construction d'un mouvement social large, signifie donc porter nos revendications au cœur du système capitaliste ».

Ce n'est ainsi pas la « finance » au sens large qui est visée par cette contre-manifestation, mais bien la place genevoise (laquelle n'est, au demeurant, en rien responsable de la crise actuelle, si tant est qu'il y ait des responsables).

L'apparent pacifisme de cette association ne saurait faire oublier que nombre de manifestations ont connu de graves débordements, notamment ceux occasionnés lors de la contre-manifestation du sommet du G8 à Evian en juin 2003.

Les débordements de la contre-manifestation annoncée pour le 31 janvier 2009 risque d'être plus conséquents que ceux liés au sommet d'Evian : non seulement les pouvoirs publics n'ont que très peu de temps pour se préparer, mais la mobilisation risque d'être très importante compte tenu de la situation actuelle, avec toutes les conséquences que cela implique en termes de violence.

Or, il n'y a aucune raison pour que Genève subisse à nouveau les actes de violence comme ceux du sommet d'Evian en 2003.

Le parlement a adopté le 26 juin 2008 la loi 9126 (F 3 10) concernant les manifestations sur le domaine public. Cette loi, d'origine libérale, permet de

M 1865 4/4

refuser une autorisation de manifester en raison du danger que ladite manifestation pourrait faire courir à l'ordre public (art. 5 L 9126). Au surplus, cette loi fixe un cadre déterminé pour obtenir une autorisation de manifester et, en son article 6, définit des règles de sauvegarde de l'ordre public.

Compte tenu du cadre légal récemment voté par une large majorité du parlement et en raison des explications fournies ci-dessus, il est ainsi possible, si ce n'est nécessaire, d'interdire la tenue de cette contremanifestation sur le sol genevois et de tout mettre en œuvre pour faire respecter cette interdiction.

Au bénéfice de ses explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à apporter votre soutien à cette proposition de motion en acceptant qu'elle soit traitée en urgence et en la renvoyant immédiatement au Conseil d'Etat afin qu'il fasse appliquer les lois votées par notre Parlement